

Conférence présentant les résultats d'une étude sur la taille de l'industrie des langues dans l'Union européenne

Le 27 novembre 2009, une conférence était organisée à Bruxelles pour présenter les résultats d'une étude de la DGT portant sur «La taille de l'industrie des langues dans l'Union européenne». Le public se composait de représentants de diverses professions linguistiques, de fonctionnaires de l'UE et de représentants des États membres.

La conférence a été diffusée sur le web et les internautes ont pu y participer par l'intermédiaire de *chats* et de sondages.

Cette conférence visait à:

- présenter l'étude et la situation actuelle du secteur des langues;
- examiner les besoins en matière de recherche, les méthodes et les futurs domaines de recherche ainsi que le soutien éventuel du secteur;
- attirer l'attention sur le besoin d'assurer un suivi permanent du secteur et réfléchir aux mesures à prendre pour soutenir sa croissance et son développement;
- sensibiliser d'autres services de l'UE en vue de mettre en place une collaboration dans le cadre de la politique du multilinguisme.

Quatre discours liminaires ont porté sur:

- une vue d'ensemble du secteur et de l'étude;
- les autres recherches menées dans le même domaine;
- les avantages du multilinguisme dans les sphères publiques, privées et sociales.

Les thèmes suivants ont été abordés lors d'une table ronde animée:

- la concurrence soutenue existant dans le secteur des langues;
- les nouveaux besoins de formation pour les professionnels des langues;
- Les possibilités pour les services linguistiques d'offrir un service personnalisé;
- la virtualisation croissante des circuits logistiques;
- l'innovation et l'apparition de normes en matière de traduction;
- les nouveaux débouchés commerciaux découlant de la mise en œuvre du traité de Lisbonne.

Durant le débat et les présentations, les participants ont proposé les mesures de suivi suivantes:

- une initiative de la Commission visant à produire des statistiques sur le secteur des langues. Les acteurs de l'industrie et la Commission, en particulier la DG INFSO, étaient très favorables à cette proposition. Des mises à jour régulières seraient

nécessaires, car les statistiques ne sont utiles que si elles peuvent être comparées dans le temps. Une analyse plus approfondie des données des entreprises du secteur donnerait des indications précieuses, en vue notamment de tirer pleinement parti du changement et de l'utilisation des technologies au sein de la profession;

- la Commission européenne, et notamment la DGT, devrait faciliter la création de réseaux entre les associations de traducteurs (comme la FIT) et les prestataires de services de traduction (l'EUATC, par exemple) afin d'améliorer l'image de ces services à forte intensité de connaissances. La DGT pourrait y contribuer en promouvant davantage certaines activités organisées à l'avenir, comme les séminaires;
- des ressources devraient en outre être affectées à la mise au point d'outils linguistiques fondés sur des modèles conceptuels d'extraction de données et de communication multilingue dans le domaine juridique. Il convient tout particulièrement de promouvoir des outils efficaces d'extraction de données pour les recherches terminologiques portant sur de gros volumes de données afin de pouvoir satisfaire aux obligations découlant de la nouvelle directive européenne sur l'accès de tous à la justice.

Dans ses conclusions, le directeur général de la DGT, M. Juhani Lönnroth a souligné que cette étude portant sur l'ensemble du secteur des langues était une première. Il était nécessaire de présenter les avantages économiques que le secteur des langues pouvait apporter à la société afin de mettre l'accent sur les bénéfices plutôt que sur les coûts et de montrer que ce secteur occupait une place essentielle et à part entière dans l'économie mondiale.

La conclusion générale du séminaire était que l'on manquait cruellement de statistiques pour mesurer avec précision le secteur des langues. La DGT s'est donc engagée à:

- poursuivre le dialogue avec l'ensemble des parties concernées, dont la DG ESTAT;
- mettre à jour les fiches par pays figurant dans l'étude.

Ce travail nécessitant de nombreuses ressources, un réseau pourrait être créé, dans lequel la DGT faciliterait les initiatives d'intérêt commun. Les universités, en particulier celles appartenant au réseau EMT (master européen de traduction) seraient également encouragées à mener d'autres recherches dans ce domaine. Le secteur des langues étant particulièrement novateur, l'élaboration d'actions appropriées dans le cadre du 7^e programme-cadre (7^e PC) pourrait être envisagée.

L'étude a mis en lumière la très grande diversité des professions liées aux langues, tout en renforçant leur visibilité et leur attrait. Elle devrait également encourager les investissements dans les filières universitaires des sciences humaines.

Même si des données plus détaillées sur les différents secteurs s'avèrent nécessaires, on ne dispose toujours pas d'une vue d'ensemble du secteur des langues. La DGT est disposée à apporter sa contribution, aux côtés des autres parties concernées.

Outre le rapport principal de l'étude, la DGT a également reçu:

- une base de données contenant quelque 240 liens vers les publications consultées ou les informations obtenues par le contractant lors de la réalisation de l'étude, ainsi que les coordonnées de plus d'une centaine d'organisations et d'associations professionnelles du secteur, avec des liens vers leurs publications;
- une fiche pour chacun des pays de l'UE, fournissant des données pour les sous-secteurs, avec des estimations de volume et des notes en cas d'absence de données pour le pays en question.

Le directeur général a indiqué que la DGT publierait la base de données sur le web et la mettrait à jour.